

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 27 mars 2025, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mmes FELICETTI – CHARREAU – MARET – CHARDON – MM. DESCHAMPS – VALDEVIT – TROLIO – ROYNEL – LEFORT - LANTERNAT

<u>Absents excusés</u> :	Mme ASLOUDJ	pouvoir à Mme FELICETTI
	Mme LACOINE	pouvoir à M. LEFORT
	Mme GADBOIS	pouvoir à Mme MARET
	Mme ROGER	pouvoir à M. LANTERNAT
	M. MORI	pouvoir à M. DESCHAMPS
	M. FAUCHER	pouvoir à M. TROLIO

Absents : Mme EL JAMI – M. BLAZQUEZ

Secrétaire de séance : M. Patrick ROYNEL

La séance débute à 18h35.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

Après une remarque sur le problème de compréhension concernant le projet de délibération sur le recrutement d'un agent administratif, Mme la Maire maintient que la rédaction était exacte. Il est ensuite passé au vote.

Le procès-verbal est adopté

POUR : 14 voix

CONTRE : 2 (Mme ROGER – M. LANTERNAT).

VOTE DU PRESIDENT DE SEANCE

Mme la Maire ne pouvant faire voter elle-même le vote du Compte Financier Unique (CFU), il est nécessaire de voter pour le plus âgé ou le plus jeune de l'assemblée. Il est proposé de choisir la plus jeune, soit Mme Amélie CHARDON. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

VOTE DU CFU 2024

Après présentation de celui-ci par Christian VALDEVIT et réponses aux questions posées, Mme la Maire sort et la Présidente de séance fait voter le Compte Financier Unique.

La délibération est adoptée :

POUR : 13

ABSTENTIONS : 2 (Mme ROGER – M. LANTERNAT)

Ne participe pas au vote : 1

VOTE DES TAUX POUR 2025

En ce qui concerne la fiscalité, Mme la Maire précise qu'ils ne seront pas augmentés, donc pas de changement par rapport aux taux de 2024.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 28,51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 11,75 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) 12,06 %

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après le vote précédent du CFU 2024, il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation au compte 1068 de la section d'investissement : 147.139,94 €
- Report en section de fonctionnement, au compte 002 : 531.239,17 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2025

Les réponses sont données à M. LANTERNAT quant à ses questions sur le chapitre 12 (charges du personnel), réponse déjà fournie lors de la commission des finances, ainsi que sur le chapitre 14. M. LANTERNAT pose ensuite une question sur l'éclairage de la rue Jean Moulin et sur l'achat de certaines parcelles pour la réalisation des trottoirs de cette même rue. M. DESCHAMPS répond précisément à ces points.

Toujours suite à une question de M. LANTERNAT, il est notifié que l'endettement de la commune est de 188.803 €

En ce qui concerne le SDIS, la somme ne figure pas au budget 2025 car Frignicourt, comme toutes les communes de la CCVCD, ont reçu un courrier mentionnant que la somme concernée ne sera à passer qu'au budget de 2026.

Il est ensuite procédé au vote

POUR : 14

ABSTENTIONS : 2 (Mme ROGER – M. LANTERNAT).

VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Mme Estelle CHARREAU présente et commente le tableau des subventions.

6 personnes ne participent pas au vote car faisant partie de certaines associations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE DE LA FONGIBILITE

Il est nécessaire de revoter chaque année cette délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

PRIX D'ACHAT DES PARCELLES A ACQUERIR RUE JEAN MOULIN

Le projet de délibération proposé, ainsi que le tableau, appelle une question de M. LANTERNAT : quelle est la nature des échanges. M. DESCHAMPS lui répond que rien n'est encore fixé définitivement concernant ces échanges

Le prix d'achat des parcelles à acquérir est fixé à 10,00 € le mètre carré.

Vote :

POUR : 14

ABSTENTIONS : 2 (Mme ROGER – M. LANTERNAT).

PRISE DE COMPETENCE CCVCD – contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau

La Communauté de Communes nous demande de prendre la délibération jointe.

POUR : 14

ABSTENTIONS : 2 (Mme ROGER – M. LANTERNAT).

QUESTIONS DIVERSES :

Bien que des questions diverses n'aient pas été déposées, la parole est accordée à Monsieur LANTERNAT, qui demande si la mairie est au courant de ce qu'il se passe à la restauration scolaire. Mme la Maire est tout à fait au courant et prend les mesures nécessaires. Une enquête et un rapport sera communiqué à Mme la Maire par la Commission scolaire de la CCVCD très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 54.